PLU de la commune de Six-Fours-les-Plages

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

VILLE de SIX-FOURS LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

4-1.c PLAN DE ZONAGE 3D (EST)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2015
Modification simplifiée n°1	Prescripte par arrêté municipal n°10801 du 14 novembre 2017 Délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2018
Déclaration d'utilité publique n°1	Arrêté préfectoral du 9 octobre 2024
Modification n°1 du PLU	Prescrite par arrêté métropolitain n°AP 24/165 du 04 décembre 2024 Approuvé par délibération de l'Assemblée Métropolitaine du 18 décembre 2025

Cachet de la mairie :

CITADIA CONSEIL

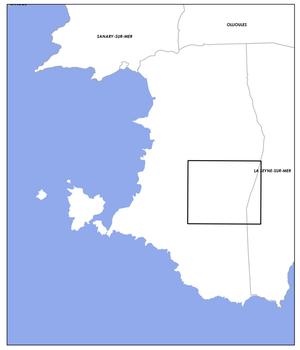

Légende:
- Limite et nom de zone du PLU
- Espace boisé classé (EBC)
- Linéaires commerciaux à préserver
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Zone d'aménagement concerté (ZAC)
- Périmètre de programme de logements sociaux (SMS)
- Emplacement réservé logement social
- Emplacements réservés (ER)
  - Numéro du ER — Bénéficiaire du ER

Eléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du CU
- A- Ensemble "bâtiments et parc de caractères" et les "espaces à grands jardins" (zone UJ)
- B- Eléments bâtis intéressants
- Espaces verts à protéger - ponctuel
- C- Espaces verts à protéger (EVP) / Eléments végétaux remarquables
- Espaces verts à protéger - alignement
- D- Cône de vue remarquable
- E- Espaces à planter

Zone Non Aedificandi

Risque Inondation
- Synthèse du plan de prévention du risque inondation
- Champ d'expansion des crues

Eléments portés à titre indicatif
- Espace proche du rivage
- Zones archéologiques
- Périmètre de protection rapprochée du Puits de Pépiole (captage d'eau)

N

0 — 125 — 250 m

Echelle : 1 / 2000ème